

Bulletin agro-hydro-météorologique décadaire

Décade du 11 au 20 mai 2026

La situation météorologique a été caractérisée par la poursuite de la rentrée du flux de mousson atteignant les latitudes de Tombouctou et Ménaka en passant par Gao. Cette progression de l'air humide a entraîné des orages isolés souvent accompagnés de pluies par endroits dans les régions du Sud, de l'Ouest, du Centre du pays ainsi que dans le District de Bamako.

Le cumul pluviométrique du 1er au 20 mai 2026 a été déficitaire par rapport à la normale, hormis, les régions de Kita, Mopti, Douentza, le Sud des régions de Kayes et Nioro et les localités de Kolokani, Bougouni, Dioïla, Sikasso, Koutiala et Bankass où il a été excédentaire à normal

La situation hydrologique a été marquée par la baisse du niveau sur tous les cours d'eau, à l'exception du Niger à Bamako et Kirango, de la confluence du Bani/Niger à Mopti, du Niger moyen à Diré, du Bani à Douana et du Bafing à Daka-Saidou. Le déstockage des eaux des retenues de Sélingué et de Manantali se poursuit. Le cours d'eau secondaire de la Falémé à Goubassy est à sec. Les hauteurs moyennes décadaires sont inférieures à celles de l'année dernière pour la même période sur tous les cours d'eau, à l'exception du Niger moyen à Diré et du Bafing à Manantali-Amont.

Sur le plan agricole, les activités ont été axées sur les travaux de préparation des champs tels que le défrichage des nouveaux champs, le nettoyage des parcelles, le grattage des sols et le transport de la fumure organique, les premiers semis des principales cultures (Bougouni), la récolte des cultures de contre saison (notamment l'oignon, l'échalote, le gombo, le concombre), le recensement des producteurs et ceux devant bénéficiers des intrants agricoles subventionnés, etc.

La situation du Criquet Pèlerin est restée calme.

Sur le plan pastorale, L'état des pâturages est mauvais dans l'ensemble. Les pâturages inondés sont moyens à mauvais tout le long des cours d'eau dans les régions de Ségou, Mopti et Tombouctou.

Les conditions d'abreuvement sont jugées mauvaises. Les mares temporaires sont tarées. Il existe des pressions sur les forages pastoraux et les puits à grand diamètre, entraînant parfois des pannes mécaniques et des tensions entre communautés.

Quant à la faune et flore, contrairement à la décade précédente où la végétation était en dormance, cette décade marque un changement remarquable sur plusieurs essences forestières caduques qui entrent en feuillaison.

Au plan halieutique, la production totale de poisson est de 3 114 tonnes en équivalent frais, contre 3168 tonnes à la décade précédente, avec une légère baisse de 54 tonnes. Les productions les plus élevées ont été enregistrées dans les régions de Mopti, Gao et Ségou avec près de 80% des productions du pays.

Sur le plan du marché agricole, durant cette décade, l'évolution des prix sur les marchés céréaliers ne se démarque pas significativement de celle de la décade écoulée. En effet, les prix pratiqués sur les marchés

céréaliers restent majoritairement stables à l'instar des décades antérieures. S'agissant des quelques fluctuations enregistrées par endroits dans cet environnement de fermeté globale des prix, elles sont majoritairement des baisses sur les marchés de production, ne dégageant aucune tendance particulière sur ceux de consommation.

Perspectives valables du 21 au 31 mai 2026

Sur le plan météorologique, des orages isolés accompagnés de pluie sont attendus au cours de la décade sur l'ensemble du pays, sauf dans la région de Taoudéni ainsi que dans le Nord des régions de Tombouctou et Kidal. Les cumuls de pluie seront supérieurs à ceux observés durant la décade passée.

Sur le plan hydrologique, la baisse de niveau observée se poursuivra sur l'ensemble des cours d'eau.

Sur le plan agricole, la prochaine décade sera marquée par l'intensification des travaux de préparation des champs dans les principaux bassins de production agricole.

Concernant le Criquet Pèlerin, la surveillance se poursuivra à travers le réseau d'information du Centre.

Avis et conseils valables du 21 au 31 mai 2026

Il est demandé aux exploitants agricoles des localités de Kayes, Yélimané, Nioro du sahel, Banamba, Didiéni, Nara, Mopti, Bankass et Koro d'éviter de semer pendant la décade mais de procéder à la préparation des champs.

Il est demandé aux exploitants agricoles de la zone soudanienne de Koutiala, Selingué, Katibougou, San, Ségou, Bamako et Sotuba de :

- éviter de semer des variétés ayant des cycles culturaux moyens de plus de 141 jours ;
- semer des variétés de maïs/arachide/niébé de 110 jours dès que le cumul des pluies recueillies au cours de la décade atteint ou dépasse 20 mm.

Il est demandé aux exploitants agricoles des localités de Kéniéba, Kita, Bougouni, Kadiolo, Sikasso, Yanfolila et Kangaba de :

- éviter de semer des variétés ayant des cycles culturaux moyens de plus de 157 jours ;
- semer le coton dès que le cumul des pluies recueillies au cours de la décade atteint ou dépasse 20 mm.

Il est demandé aux exploitants agricoles de :

- rechercher les intrants (semences, engrais, herbicides etc.) de qualité ;
- suivre les informations agrométéorologique sur les radios et télévisions afin de démarrer à bonnes date les opérations de semis en fonction des zones agroécologique respectives ;
- mettre en œuvre des bonnes pratiques culturelles vulgarisées par les agents d'appui conseil ;

Il est demandé à la population de :

- éviter les feux de brousse ;

- protéger les mares résiduelles en limitant la présence humaine pour laisser une zone tranquille pour l'abreuvement des animaux sauvages ;
- éviter de cueillir les fruits immatures ;

Il est rappelé aux pêcheurs et aquaculteurs :

- il est interdit de barrer ou de clôturer pour des fins de pêche les lits des fleuves, rivières ou de leurs affluents directs et d'empêcher le libre passage du poisson ;
- ils devront se conformer aux textes réglementaires en vigueur en vue de la gestion rationnelle des ressources halieutiques et aquacoles ;
- les pêcheurs installés sur les sites inondables doivent prendre des dispositions résilientes pour minimiser les risques de catastrophe naturelle ;
- mettre à profit les informations et conseils météorologiques pour réduire les accidents de pirogues ;
- ils sont aussi invités à prendre des dispositions idoines afin de réduire l'impact des inondations sur leurs exploitations et les vents violents sur les cages flottantes ;
- les étangs exposés aux inondations doivent être pêchés ou les transférés en lieux sûrs.

Il est demandé aux éleveurs et agro-éleveurs de :

- Respecter les textes en vigueur : notamment la Loi N°01-004 du 27 Février 2001 Portant Charte Pastorale en République du Mali, ses décrets d'application ;
- Respecter le protocole d'accord règlementant la Transhumance Inter-Etats ;
- Respecter les conventions locales de gestion des ressources pastorales ;
- Régler les cas de conflits au niveau des plateformes de gestion des litiges et dans les vestibules.

Bamako, le 22 mai 2026

Le GTPA